

Paris, le 20 juin 2018

## **Loi PACTE :**

# La CDC devient « la banque privée des territoires »

Depuis plusieurs mois le SNUP CDC FSU dénonce les objectifs gouvernementaux de banalisation de la Caisse des dépôts par la remise en cause de son statut public via la voie législative. Celle-ci a désormais un nom : la loi PACTE.

Le texte du projet de loi vient d'être publié. La CDC est concernée par les articles 29 à 39. Comme de nombreux services publics, d'Aéroport de Paris (où sévit l'ex DG de la CDC, Augustin de Romanet), de la SNCF, de la Française des Jeux... la CDC est en ligne de mire et le projet de Loi n'est autre qu'un véritable arsenal de mesures destiné à piller et détourner les missions d'intérêt général vers le privé.

Tous les critères fondamentaux caractérisant « l'établissements public spécial caisse des dépôts et consignations » sont totalement bafoués par ce texte :

- Modification de la composition de la Commission de Surveillance passant à la merci totale de l'Etat, amoindrissant le contrôle du Parlement.
- Modification des prérogatives de la Commission de Surveillance s'apparentant à celles des Conseils d'Administration des entreprises privées
- Suppression du Caissier général, garant des fonds propres de la CDC et comptable public ; Le service de la Caisse Générale, cœur de l'Etablissement Public, est dissout.
- Supervision de la CDC par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution comme toutes les banques privées et fin du contrôle de la CDC par la Cour des comptes
- Refonte des décrets limitant le recrutement des salariés de droit privé par une ouverture totale des recrutements privés au Directeur Général, confortant ce qui est préconisé dans la fonction publique.
- Pillage organisé des fonds propres et du résultat de la CDC par l'Etat, dont le texte l'autorise à fixer par décret ce qui lui revient chaque année.

Pour le SNUP CDC FSU, ce texte n'est autre que la fin programmée de l'Etablissement Public Spécial CDC et sa transformation en une « Banque des territoires banalisée ».

Nous courrons vers un plan social qui ne veut pas dire son nom.

N'oublions pas que la CDC est pilote pour la DGAFP (Direction Générale et de l'Administration de la Fonction Publique) et qu'elle doit servir d'exemple. La lettre de mission de Bruno Le Maire au DG est très claire : réduire la masse salariale des fonctionnaires notamment, externaliser, privatiser...

L'accord cadre en cours de négociation vise cette réduction des effectifs : avec un volet Ressources/Humaines prônant les détachements (sans retour), l'ouverture des métiers pour recruter des salariés et non des fonctionnaires, voire même le recours à la loi Cherpion pour virer les salariés trop anciens par le biais de cet ersatz juridique du prêt illicite de main d'œuvre. On est loin d'un plan de départ volontaire, comme la CPA améliorée permettant de faire place aux jeunes et mettre fin à la précarité des CDP.

Les personnels sont très inquiets et ils ont raison de l'être. D'ores et déjà des mouvements de personnels sont annoncés vers la BPI. Quid de ceux qui travaillent au sein des services généraux, des services sociaux, de toutes les directions RH... qui n'auront pas leur place dans la banque des territoires et surtout pas dans les filiales du groupe ?

Nous savons tous également, que la Direction des Retraites va être sous les feux de la rampe à la rentrée avec la réforme des retraites et la mise en place de la Caisse unique. La nouvelle directrice de l'établissement Angers/Paris n'est nommée que pour une année ! Il ne va pas rester grand-chose de la CDC d'intérêt général.

Dans une banque privée c'est la rentabilité qui prime. Or l'intérêt général, n'y a pas sa place. Quelle banque gèrerait aux coûts actuels de la CDC, la trésorerie de la Sécurité Sociale ?

Le SNUP CDC FSU a lancé une première pétition pour préserver l'Etablissement Public, ses missions et ses personnels, lors du lancement de la Banque des Territoires.

Il s'adresse aux parlementaires et aux journalistes pour dénoncer cette casse de la « Maison CDC » qui sera bientôt celle des territoires.

La période d'examen et la bataille d'amendements de la Loi PACTE vont débiter.

A la CDC, avant l'action, l'heure est à l'information des personnels et au travail de construction d'une unité syndicale solide. Le SNUP en appel à toutes les formations syndicales pour sauver le modèle public CDC.

Pour le bureau national,  
**Annie LEMASSON**  
**Olivier VIDAL**  
**Secrétaires généraux du SNUP-CDC-FSU**  
**06 08 47 67 81**